

# LA LETTRE de Bois de la Pierre



## Le Mot du Maire



Alors que l'actualité prête plutôt à la grise mine, nous avons voulu cette lettre de printemps orientée vers des valeurs qui doivent nous rassembler malgré tout. Nous nous sommes donc attachés à mentionner ici les initiatives de solidarité et de convivialité belles et bien à l'oeuvre dans notre village.

De l'entraide envers une famille ukrainienne réfugiée au renouveau de la fête du village, nous montrons que l'énergie de faire reste forte et partagée par beaucoup d'habitants. Mais nous avons besoin d'aide... Alors bien sûr, nous avons tous des contraintes, professionnelles ou familiales, mais il

existe forcément un projet qui correspond à vos disponibilités. Rejoindre le Comité des Fêtes pour une action ponctuelle ou sur le long terme, pour la rénovation du boulo-drome ou animer une soirée « café associatif », ou rejoindre les bénévoles pour une action de nettoyage du village, les occasions de s'engager ne manquent pas. Après des décennies d'exode rural, l'attrait pour nos villages revient mais les modes de vie et de vivre ensemble sont à ré-inventer, en trouvant le juste équilibre entre exigences modernes et traditions rurales héritées de nos Anciens.

Dans une année où le conseil municipal est à pied d'oeuvre sur des dossiers compliqués, comme le PLU, cette lettre est pour nous une respiration. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Stéphane Wawrzyniak

## RESTONS EN CONTACT

Tel. **05 61 87 86 08**

Email :

[mairie.boisdelaPierre@orange.fr](mailto:mairie.boisdelaPierre@orange.fr)

Ouverture de la Mairie au public :

**lundi (13h30 à 17h30)**

**mercredi (13h30 à 17h30)**

**vendredi (9h à 12h)**

Prévention et infos vaccination sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

**TENIR** Ensemble

RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRE



## Le « point sur »... la solidarité envers le peuple ukrainien

Dans le contexte terrible du conflit armé en cours, les habitants qui le souhaitent peuvent contribuer à l'effort de solidarité. Les dons peuvent être déposés du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h salle de la chapelle, à Jallier, 34 avenue de Toulouse, 31390 Carbonne. Ces dons seront pré-triés avec votre aide par les agents de la CCV selon 3 catégories: logistique, hygiène, secours. Pour ceux qui ne peuvent se déplacer à Carbonne, les dons peuvent

être déposés à la Mairie aux horaires d'ouverture habituels. Par ailleurs, la Mairie s'associe aux efforts de Alliance Occitanie Ukraine pour un appel aux dons à destination de l'hôpital de LVIV en Ukraine, particulièrement en collectant des produits d'hygiène (savon, gel douche, dentifrice, protections féminines...) et à usage enfants et bébés (liniment, coton, couches...). Enfin, une famille ukrainienne est accueillie depuis le début du mois dans un appartement situé au-

dessus de la Mairie. Adressons ici de sincères remerciements aux bénévoles, et en particulier à M. Le Maire et les habitants, ainsi qu'aux associations Recobrada et Emmaüs pour leur temps, leur énergie et leurs dons ayant permis la remise en état et l'ameublement du logement.

N'hésitez pas à **appeler la Mairie** pour obtenir les derniers renseignements sur les initiatives de solidarité en cours et les dons nécessaires.

## Que s'est-il passé depuis la dernière lettre ?

- **Terrain de Tennis** - Les travaux de rénovation votés n'attendent plus qu'une amélioration de la météo pour commencer. A tous les sportifs, préparez vos raquettes...
- **PLU et assainissement** - La mairie vient de lancer une consultation publique pour la réalisation d'une étude urbaine dont l'objectif est de concevoir une stratégie d'aménagement global s'appuyant sur les règles d'urbanisme à respecter dans le PLU en cours. Le prestataire qui sera sélectionné en mai aura pour mission de proposer des schémas d'aménagement pour un habitat durable et des bâtiments publics intégrés dans leur environnement, avec mise en valeur de notre village. L'étude débutera en juin et ses résultats seront connus à la fin de l'automne.
- **Qualité de l'eau/SIECT** - Réunion avec le SIECT, le 23 mars dernier pour discuter des problèmes d'eaux rouges sur le quartier Duménès et d'eaux chargées ponctuellement sur certains quartiers du village. Le SIECT s'est engagé à trouver l'origine de ces problèmes et à y remédier. La mairie suit l'avancement de ce dossier et vous tiendra informés.
- **« Café associatif »** - Premier évènement et premier succès pour cette initiative organisée par le nouveau Comité des fêtes. D'ailleurs le comité des fêtes recherche toujours des volontaires et il n'est pas trop tard pour rejoindre ce groupe bien décidé à contribuer à faire revivre l'esprit de village! En particulier de l'aide est nécessaire pour rénover le terrain de pétanque et animer le café associatif tous les premiers vendredis du mois.
- **Budget des associations** - Lors de sa réunion du 15 avril 2022, le Conseil municipal a délibéré et voté les subventions aux associations, notamment au profit du Comité des fêtes nouvellement créé.



## A venir : l'Agenda du 2ème trimestre 2022

- **Déchèterie** : un badge sera nécessaire pour accéder à la déchèterie à compter du 7 avril 2022. Pour rappel, les particuliers doivent se pré-inscrire sur le site <https://volvestre.ecocito.com>. Les demandes sont généralement traitées dans les 15 jours et les badges peuvent être retirés en mairie dès réception d'un email de confirmation de traitement. Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, de l'aide est disponible en Mairie.
- **Elections présidentielles et législatives 2022** - Rendez-vous le 24 avril pour le 2ème tour du scrutin présidentiel et les 12 et 19 juin pour les législatives. Les mesures sanitaires préconisées par la Préfecture seront appliquées. A noter une participation au 1er tour de la Présidentielle supérieure à 70%.
- **Café associatif** - Prochain rendez-vous le 6 mai 2022 mai de 18h à 21h afin de renouer les uns avec les autres dans un cadre convivial. Entrée gratuite.
- **Concert à l'Eglise le 21 mai 2022** - Pour cette 2ème édition organisée par la Mairie, vous êtes convié pour cet évènement gratuit et convivial, suivi d'un apéritif. Pensez à vérifier l'affichage à l'Eglise et autour de la Mairie pour les horaires et renseignements.
- **Mai à vélo** - Rejoignez nous cette année pour la deuxième édition de ce périple autour du village à destination des enfants et de leurs parents. Précisions très vite dans votre boîte aux lettres...
- **Fête du Village le 25 et le 26 juin** - C'est le grand retour de la fête après plusieurs années d'interruption. Pour l'occasion, le Comité des fêtes réserve de bonnes surprises aux habitants alors prenons dates et soyons à la hauteur pour ce moment de convivialité tant attendu.

## Des idées pour le village !

L'association du **Théâtre du Terrefort** propose des ateliers théâtre pour les 15 ans et plus, le lundi de 18h à 20h à la salle des fêtes. Le but de ces ateliers est de découvrir le théâtre amateur. En fin d'année, un petit spectacle permettra de présenter le travail de l'année. Pour tous renseignements, contacter Dominique Verbe au 0628725527 ou par mail: [dominique.verbe@orange.fr](mailto:dominique.verbe@orange.fr).



## Le coin des infos pratiques

### Collecte des déchets - infos détaillées sur [www. volvestre.fr/collecte-ccv](http://www.volvestre.fr/collecte-ccv)

#### En porte à porte (reporté les jours fériés)

- ménagers (tous les mardi) ;
- recyclables (lundi des semaines paires), prochaines collectes **22 avril** (report Pâques) et **2 mai**
- **Gare au erreur de tri !** Les services peuvent refuser les conteneurs mal triés.
- Conteneur individuel disponible auprès de la CCV (05 61 90 80 70).

#### En point de collecte : place de la Mairie (verre et linge) et route du château (verre)

**Tout dépôt d'ordures sur la voie publique, fossés ou au pied des points de collecte est interdit.**

Bricolage bruyant, tondeuse à gazon etc, **quels horaires\*** respecter pour une bonne entente entre voisins ?

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

\* Arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 en vigueur.

**Interdiction de brûlage** - Brûler les déchets « verts » n'est pas moins polluant que brûler tout autre déchet ménager. En brûlant vos déchets, vous jouez avec votre santé et celle de vos voisins, notamment les plus fragiles (enfants, femmes enceintes, personnes âgées).

**Des solutions existent** : compostage, broyage, paillage et bien sûr collecte en déchèterie.

**Vous pouvez faire un geste simple et important en changeant vos habitudes.** Contacter la Mairie pour toute aide si vous êtes en difficulté.



**Prochaine Lettre... en juillet :-)**